

L'alcool et ses débats

Vincent Bernard, membre du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

À la fin du XIX^e siècle, les débats sur la tempérance attisent les tensions au Canada. Lors du référendum fédéral de 1898 sur la prohibition, les Québécois votent en majorité contre la loi qui a pour objectif de prohiber l'importation, la fabrication et la vente de liqueurs alcoolisées sur l'ensemble du territoire canadien¹. Malgré que cette loi ne soit pas adoptée, le mouvement prohibitionniste prend de l'ampleur. En 1918, 92% des municipalités québécoises votent l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées sur leur territoire². Saint-Hyacinthe fait toutefois exception.

Référendum maskoutain sur la prohibition de 1916

Deux périodiques maskoutains établissent les bases du débat opposant prohibitionnistes et anti-prohibitionnistes. Le journal d'idéologie conservatrice *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* est en faveur de la prohibition, alors que *Le Clairon* est contre. Soulignons que ce dernier est fondé par Téléphore-Damien Bouchard, un homme politique d'allégeance libérale³. Dans leur numéro du 22 janvier 1916, c'est-à-dire quelques jours avant le référendum maskoutain sur la prohibition, les journalistes du *Courrier* écrivent ces mots : « Vous allez avoir à choisir entre deux voies opposées le jour du vote sur la prohibition. Sur l'une d'elles, vous conduisent les princes de l'Église, les princes de la science, les plus hauts dignitaires de la justice, les savants les plus réputés, les hommes d'affaires et les industriels les plus avisés. Sur l'autre, vous marcherez à la remorque des marchands d'alcool [...] [qui veulent] [u]niquement et simplement sauvegarder les intérêts de 10 hôteliers qui s'enrichissent dans ce commerce exécrable du poison qu'est l'alcool⁴ ! »

Dans leur numéro du 21 janvier 1916, les journalistes du *Clairon* rejettent l'idée que la prohibition est la panacée à tous les maux de la société. Ils considèrent que la faute des prohibitionnistes : « c'est de croire qu'avec la prohibition fleurira l'ère de la régénération sociale définitive » et que quand « la vente des liqueurs sera prohibée, il n'y aura plus de fous, il n'y aura plus de criminels, il n'y aura plus de pauvres⁵. » Ils donnent en exemple l'État du Maine, où il est facile de se procurer « des mélanges enivrants » malgré la prohibition qui y est en vigueur.

Le référendum se déroule du 24 au 26 janvier 1916. Durant la première journée de vote, les journalistes du *Courrier* soutiennent que le processus de votation est biaisé. Ils reprochent la seule présence du maire et du greffier au moment du vote des citoyens, alors

¹ Benoit Dostie et Ruth Dupré, « "The people's will" : Canadians and the 1898 referendum on alcohol prohibition », *Exploration in Economic History*, vol. 49, n° 4 (2012), p. 499.

² René Hardy et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie, Sainte-Foy*, Éditions de l'IQRC/Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 716.

³ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, « *Le Clairon* », page consultée le 2 mai 2017 : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1778263>.

⁴ « Les deux voies aux citoyens de St-Hyacinthe », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, vol. 68, n° 46 (22 janvier 1916), p. 1.

⁵ « La Prohibition, Mère de la Corruption », *Le Clairon*, vol. 5, n° 4 (21 janvier 1916), p. 1.

qu'il est coutume d'enregistrer son vote en assemblée publique. À la suite de pressions d'une délégation de prohibitionnistes, le maire René Morin autorise finalement la présence dans le bureau de votation de représentant des deux partis⁶.

La journée suivante, trois constables de la Police provinciale de Québec sont envoyés aux portes du bureau de vote afin de maintenir l'ordre et assurer la liberté du vote⁷. La veille, toujours selon le *Courrier*, certains « partisans de l'alcool » bloquaient la porte à leur adversaire : « Un peu après une heure de l'après-midi, MM. les abbés Desrosiers et Desranleaux, accompagnés de deux ou trois autres prêtres, arrivèrent à la porte du bureau de votation, lorsque les anti-prohibitionnistes leur barrèrent le passage. Ils leur ordonnèrent même de s'éloigner. " Nous ne voulons pas tolérer votre présence ici, dirent-ils. Pas de prêtres au bureau de votation ! Vous autres, les prêtres, vous avez accompli votre mission à l'église. Vous n'avez pas d'affaire ici. " Et ils se mirent à les bousculer, à les refouler, les forçant finalement à s'éloigner⁸. » À la fermeture du bureau de vote, c'est le camp des anti-prohibitionnistes qui l'emporte avec 922 voix contre 610.

Après la défaite des prohibitionnistes, *Le Clairon* critique à son tour le camp adverse dans son édition du 28 janvier : « Pour essayer de faire adopter le règlement prohibitionniste on a mobilisé toutes les forces du clergé [...] rien n'a pu empêcher les citoyens de déclarer, par une majorité écrasante, que la liberté existait à St-Hyacinthe [...] Les journaux à la solde des prohibitionnistes ont aussi fait une campagne qui restera comme un monument de la haine de ceux qui l'ont dirigée à l'endroit de gens qui ne partagent pas leurs idées. Les citoyens de St-Hyacinthe ont fait voir au poll ce qu'ils ont pensé de votre sainte presse⁹. »

Au-delà de son résultat, le référendum maskoutain de 1916 sur la prohibition de l'alcool met en lumière l'existence de tensions qui émanent de l'affrontement entre les idéologies conservatrice et libérale, respectivement associées au *Courrier* et au *Clairon*.

Publié le 27 juillet 2017 dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*.

⁶ « Glorieuse défaite », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, vol. 68, n° 47 (29 janvier 1916), p. 2.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ « Un désastre pour les prohibitionnistes. La raison et le bon sens triomphent par une majorité de 312 voix. », vol. 5, n° 5 (28 janvier 1916), p. 1.